



Date de transmission de l'acte: 30/07/2026

Date de reception de l'AR: 30/07/2026

004-210402400-DE_2026_060-DE

A G E D I

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 23/07/2026

Membres en exercice
: 11

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

*vingt-huit juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Sophie VIAL,
Florian UGHI, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Viviane ISNARD, Régine
GRABARCZYK

Représentés : Rudy WUNDERLIN représenté par Sylvie COLONNA
D'ISTRIA, Charlotte SZILAGYI représentée par Anthony DA SILVA
RAMOS

Excusés : Agnès BERGERON, Nicolas NEY

Absents :

Secrétaire de séance : Viviane ISNARD

**Objet : Désignation du représentant auprès du Comité National de l'Action Sociale -
DE_2026_060**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 24 novembre 2023, la commune a adhéré au Comité National d'action Sociale (CNAS).

Cet organisme associatif à but non lucratif permet aux agents de la collectivité de bénéficier d'un large éventail de prestations d'action sociale qui répondent à l'évolution de leurs besoins et de leurs attentes.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jean TATU avait été désigné comme représentant de la commune par délibération N° DE-2026-034 du 30 mars 2026. Monsieur TATU ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, il convient donc de nommer un nouveau représentant.

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 1 délégué

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué,

Toutefois, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil municipal,

CONSTATE qu'une seule candidature au poste à pourvoir ayant été présentée et validée,

Appel des candidatures :

- *Mme Régine GRABARCZYK*

Le conseil municipal,

PROCLAME Madame Régine GRABARCZYK conseillère municipale déléguée au CNAS pour représenter la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026

Date de réception de l'AR: 30/07/2026

004-210402400-DE_2026_060-DE

A G E D I